



Faits & chiffres:

Dates d'exécution:

avril 2017 à avril 2021

Montant global:

CHF 26 MIO

Effectif moyen:

45 pers.

Béton désactivé:

35'000 m²

revêtement de trottoirs

Terrassement:

Arbres plantés : 45'000 m³

80

Surface totale:

17'500 m² de surface de chaussée
en enrobés bitumineux

9'000 t d'enrobés bitumineux

6 km de bordures

20 km de tubes (tous diamètres confondus)

950 ml de canalisations
(primaire, jusqu'à 6 ml de profondeur)

Matériel:

12 équipes en moyenne, avec pelles
mécaniques, dumpers et outils
secondaires

RC 08 - Route de Suisse

Route de Suisse, 1290 Versoix (GE)

Type de marché:

Public, réfection et redimensionnement des chaussées et trottoirs, remise à neuf des services SIG et réfection des collecteurs, travaux d'aménagements extérieurs, aménagement des Anciens bains de Versoix.

Caractéristique:

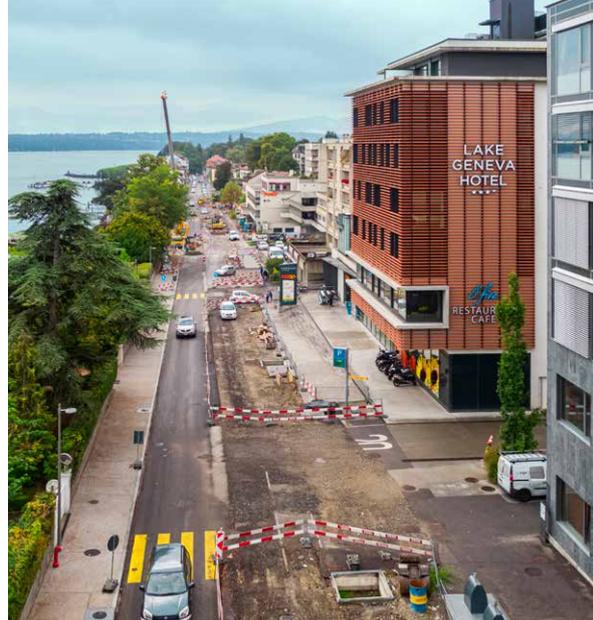
Ancienne voie reliant Genève à Lausanne, la route de Suisse était avant la construction de l'autoroute A1, l'une des voies vitales pour la circulation sur les rives du lac Léman. Par la suite, elle est restée une voie de circulation à grand gabarit, ce qui empêchait les villages traversés de s'approprier véritablement cette route.

Attendu depuis longtemps, le projet de requalification de la route de Suisse à Versoix s'est inscrit dans le cadre d'une refonte complète de cette voie, depuis Céligny jusqu'à Genève.

A Versoix, les voies de circulation réduites et équipées de revêtements phono-absorbants, la création continue de pistes cyclables et de larges trottoirs à finition qualitative en béton désactivé, les plantations d'arbres, menées par l'Etat de Genève, se sont accompagnées par une remise à niveau des réseaux SIG, des attentes pour un développement du FAD (Froid à Distance), et une reconstruction des collecteurs. La Ville de Versoix, de son côté, a reconstruit sa Place du Bourg et réaménagé complètement les Anciens Bains, qui lient le nouveau «Versoix Centre-Ville» au Lac.

Le consortium INDUNI & CIE SA – SCRASA SA s'est vu confier ces travaux de réaménagement de 2460 mètres de chaussée et d'aménagements extérieurs sur le tronçon complet entre le carrefour giratoire route des Fayards et la limite cantonale Genève / Vaud (Commune de Mies).

Commencé en avril 2017, ce chantier a été réalisé par étapes de manière à engendrer une perturbation limitée pour les riverains et commerçants. Compte tenu de la situation de Versoix, les travaux ont nécessité une mise en sens unique de la route de Suisse et une déviation de la circulation par Collex-Bossy. 2021 sera l'année de l'appropriation de ces nouveaux aménagements par les habitants de Versoix.



Les travaux se sont déroulés sur 2460 ml, des limites avec Genthod (GE) et Mies (VD), par étapes successives.







Intervenants:

Maître de l'ouvrage

Département des infrastructures (DI)
Office cantonal du génie civil (OCGC)
Service des Routes
Chemin des Olliquettes 4
1213 Petit-Lancy
M. Romain VON ROTH - 022 546 63 16

Services Industriels de Genève (SIG)

Chemin du Château-Bloch 2
1219 Le Lignon
M. Christophe COME - 079 859 41 53

Commune de Versoix

1290 Versoix
Michel ARMAND-HUGON
022 775 66 00

Exécution

Consortium INDUNI & CIE SA (Pilote,
55 %) - SCRASA SA (45 %)
Induni & Cie SA
Avenue des Grandes-Communes 6
1213 Petit-Lancy

Conducteur de travaux

LACHERÉ Stéphane - 022 879 02 90

Contremaître

CADENAT Jean-Claude - 079 240 82 11

Ingénieurs civils et architectes

Groupement ORSOL - V
Représenté par SOLFOR SA - Christian
KOERBER - 022 753 93 80

- SOLFOR SA
Rue du Pré-de-la-Fontaine 15
1242 Satigny
- T ingénierie sa
Quai du Seujet 18
1211 Genève
- Gilbert Henchoz Architectes
Paysagistes Associés SA
Route de Thonon 152B
1222 Vésenaz
- HKD Géomatique SA
Chemin de l'Echo 3
1213 Onex
- Ortis & S. Robyr Sàrl
Avenue de Chamonix 3a
1207 Genève

Compétences en matière de protection de l'environnement:

Air :

Utilisation de machines conformes à l'OPAir, équipées de FAP selon la liste VERT de l'OFEV.

Limitation des émissions selon la Directive Air Chantiers.

Mise en œuvre des mesures préconisées par l'OFEFP (Lutte contre la pollution de l'air dans le trafic routier de chantier, 2001), telles que: camions répondant aux dernières normes EURO, localisation des décharges, etc.

Eaux:

Traitement et évacuation conformément à notre Plan de gestion des eaux de chantier établi selon la Recommandation SIA 431 et la Directive cantonale y relative (SECOE, 2008).

Déchets:

Tri et évacuation conformément à notre Plan de gestion des déchets établi selon la Recommandation SIA 430.

Valorisation, dans la mesure du possible, des matériaux selon les Directives sur les matériaux d'excavation (OFEFP, 1999) et les déchets de chantier minéraux (OFEV, 2006).

Bruit:

Mise en œuvre de mesures organisationnelles, selon la Directive sur le bruit des chantiers (OFEV, 2006) et son Manuel d'application (Cercle bruit, 2008), telles que: phasage, choix des machines, voies d'accès et circulation, etc.

Sols:

Décapage et stockage de la terre végétale en respectant les prescriptions de l'OFEV (Construire en préservant les sols, 2001; Respectons notre sol, 2008).

Remblayage puis aménagement des surfaces selon les Directives ASG pour la remise en état des sites (2001).

Arbres:

Mesures de protection des arbres sis à proximité des travaux, selon la Directive cantonale y relative (DGNP, 2008).

Sensibilisation des travailleurs:

Synthèse des mesures environnementales dans notre PHSE et instruction en début de chantier.



INDUNI & CIE SA

Avenue des Grandes-Communes 6
Case postale 336 - CH-1213 Petit-Lancy 1
Tél. 022 879 01 01 - Fax: 022 879 01 99
email: info@induni.ch - www.induni.ch

